



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 98676

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la hausse annoncée du prix des billets SNCF. Alors que les clients sont de plus en plus mécontents de la qualité du service de la SNCF, n'hésitant plus à faire "la grève des billets" pour exprimer leur insatisfaction face aux désagréments qu'ils subissent, cette hausse, présentée comme nécessaire pour assurer la maintenance du réseau, peut apparaître contestable. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions chiffrées sur l'évaluation de cette évolution tarifaire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a autorisé la SNCF à appliquer, à compter du 8 février 2011, une majoration de ses tarifs « pleins » TGV, Téo et Lunéa de 2,85 % en moyenne en seconde classe. Cette hausse des tarifs, supérieure à l'inflation, s'explique par la nécessité de financer de nombreux investissements dont bénéficieront les voyageurs : il s'agit notamment de rénover et renouveler le parc TGV, dont les premiers éléments ont été mis en service il y a plus de trente ans. Par ailleurs, cette hausse permettra de compenser en partie la hausse des péages d'infrastructures, qui contribue à la modernisation du réseau. de surcroît, à l'instar des années précédentes, les hausses annoncées portent sur le tarif maximum et ne reflètent donc pas les prix effectivement payés par les usagers puisque moins d'un quart d'entre eux paie ce tarif plein. La majorité des usagers bénéficie en effet de tarifs réduits par le biais des cartes commerciales de l'entreprise, des tarifications sociales mises en oeuvre à la demande du Gouvernement ou encore par le biais de tarifs promotionnels de l'entreprise qui représentent désormais plus de 10 % des billets vendus et dont le volume continuera de croître en 2011. Les pouvoirs publics ont ainsi demandé à la SNCF d'augmenter d'un million d'unités le nombre de billets Prem's qui seront vendus en 2011. En réponse au mécontentement d'une partie de ses usagers du quotidien, la SNCF a annoncé plusieurs mesures le 21 janvier 2011, en présence des représentants des associations de consommateurs et d'usagers. L'entreprise a accordé une indemnisation de 200 euros à l'ensemble des abonnés TGV de l'offre « forfait » ; le prix de ces abonnements sera de surcroît gelé en 2011. Des comités de ligne trimestriels seront créés et de nouveaux systèmes de communication seront mis en place afin d'améliorer l'information aux usagers. Enfin, un « engagement horaires garantis » spécifique aux abonnés TGV sera élaboré pour mieux tenir compte de leurs attentes et de leurs contraintes. Les pouvoirs publics sont, par ailleurs, très attentifs au plan d'urgence récemment annoncé par le président de la SNCF et visant à rétablir la ponctualité sur les douze lignes les plus sensibles du réseau. Dans ce cadre, la définition et la mise en oeuvre des programmes d'actions devra intervenir dans des délais rapprochés. Un bilan sera effectué a posteriori afin d'évaluer l'efficacité des mesures engagées et le cas échéant d'envisager des actions complémentaires. Alors que des objectifs ambitieux de report modal vers le mode ferroviaire ont été retenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement est très attaché au maintien de services de transport ferroviaire de qualité, dont la tarification reste accessible au plus grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98676

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 624

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3672